



Midi-Quercy

SYNDICAT MIXTE DU PAYS MIDI-QUERCY

Etude pour la structuration des Offices de Tourisme et des Syndicats d'Initiative en cohérence avec le projet de développement d'un tourisme durable du Pays Midi-Quercy

DOSSIER DE CONSULTATION

Maître d'ouvrage : SYNDICAT MIXTE DU PAYS MIDI QUERCY

Président : Jean CAMBON

12 Rue Marcelin Viguié

BP 82

82 800 NEGREPELISSE

Tél : 05.63.24.60.64

Fax : 05.63.24.60.65

pays.midi.quercy@info82.com



Identification de l'organisme qui passe le marché

Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy.

Personne responsable du marché : Monsieur le Président du Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy

Adresse pour l'envoi des offres :

Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy
12 rue Marcelin Viguié - BP 82
82800 NEGREPELISSE.

Tél : 05 63 24 60 64 - Fax : 05 63 24 60 65 – Courriel : pays.midi.quercy@info82.com

Procédure de consultation :

Procédure adaptée, en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics.

Objet du marché :

Marché de services – Etude pour la structuration des Offices de Tourisme et des Syndicats d'Initiative en cohérence avec le projet de développement d'un tourisme durable du Pays Midi-Quercy

Date limite de réception des offres

Lundi 4 avril 2011, 16h00.

L'offre sera envoyée par écrit (courrier postal ou courrier électronique) à l'adresse mentionnée supra, et portera la mention « **Consultation –Etude structuration OTSI Midi-Quercy** ».

Renseignements complémentaires

Pour tous les renseignements concernant la consultation, les candidats devront faire parvenir une demande écrite (par courriel, courrier) avant le **lundi 14 mars 2011 16h** :

Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy - 12 rue Marcelin Viguié - BP 82 - 82800 NEGREPELISSE.
Courriel : pays.midi.quercy@info82.com - Fax : 05 63 24 60 65.

Une réponse sera adressée par mail en temps utile à tous les candidats ayant reçu le dossier de consultation.

Article 1 – Objet du marché et définition de la prestation

Cf Cahier des charges

Cession des droits d'utilisation, de reproduction et d'adaptation des documents produits dans le cadre de la mission définie précédemment

Les données produites par le titulaire du marché dans le cadre et dans la durée de sa mission, et dont il sera l'auteur, sont fournies par un régime de concession des droits d'utilisation, de

reproduction et d'adaptation. Le SMPMQ pourra en assurer l'édition, la publication et la divulgation ; cette session des droits est consentie pour toute la durée de la propriété intellectuelle telle que prévue par la loi française.

Cette session porte sur le droit de reproduire la contribution apportée par le titulaire du marché dans les documents qui seront édités par le SMPMQ, dans le cadre de la politique touristique du pays Midi-Quercy.

Il est entendu que, si le SMPMQ édite ces données, en sa qualité d'éditeur, il assumera l'entière responsabilité de leur mise à jour et pourra, dans ce cas, apporter aux documents produits les modifications dont il sera seul juge, ces modifications pouvant aller jusqu'à la disparition d'une partie de la contribution apportée par le titulaire du marché.

Cette session emporte également cession du droit de reproduire et d'adapter cette contribution sur tout support graphique ou numérique, afin en particulier de permettre la diffusion de ces documents, à titre gratuit, auprès du public, sous forme de différents supports (par exemple par l'intermédiaire d'un site internet).

Le SMPMQ veillera à faire figurer le nom du titulaire du marché sur tout les documents incluant les données que celui-ci aura produites (dans la liste des crédits), et ceux pour toute édition, re-édition, ou adaptation de documents qui seraient commandités par le SMPMQ et diffusés au public.

Article 2 – Présentation des offres

Une réponse est attendue sur la prestation citée en article 1 et faisant référence au cahier des charges, accompagnée des éléments suivants :

- le descriptif méthodologique de chaque phase dont la liste complétée des types d'acteurs que vous comptez interroger et rencontrer.
- **un devis détaillé par phase** (incluant le coût de toutes les interventions), précisant le coût journée de chaque intervenant et les frais de déplacement, et la répartition de ces coûts en cas de groupement conjoint.
- **un échéancier précis de réalisation** doit impérativement compléter votre devis, depuis la date prévisionnelle de notification du marché à la remise des documents résultants de vos travaux et en respectant la durée d'étude de 8 mois demandée. Joindre votre planning de réalisation avec des propositions de dates pour les différents rendus en comité de pilotage.

Article 3 – Justificatifs à produire a l'appui DES CANDIDATURES

En application des articles 44 et 45 du Code des marchés publics, les documents et renseignements à fournir par le candidat correspondent à :

- une liste de services exécutés au cours des trois dernières années du ou des cabinets et des sous-traitants éventuels en matière d'étude de faisabilité économique, d'étude juridique, d'étude stratégique touristique territoriale , d'animation/ de concertation d'acteurs locaux, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé.
- La liste des expériences précises des intervenants (responsables prévus sur ce dossier au sein du ou des cabinets ainsi que des sous-traitants).
- aux formulaires DC1 (lettre de candidature et habilitation du mandataire par ses co-traitants) et DC2 (Déclaration du candidat ou du membre du groupement), joints en Annexe du dossier de consultation.

Article 4 – Modalités de sélection des offres

La sélection des offres sera effectuée dans les conditions prévues à l'article 52 du Code des Marchés Publics. Toute offre incomplète ou ne répondant pas aux besoins exprimés dans le cahier des charges sera écartée.

Au terme de l'analyse des candidatures et des offres reçues **qui comprend une audition de candidats (prévue semaine 15)**, le pouvoir adjudicateur attribuera le marché au candidat dont l'offre est économiquement la plus avantageuse en fonction des critères énoncés ci-dessous :

Valeur technique de l'offre dont : <ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> Expériences avérées en programmation juridique, étude stratégique et financière appliquées aux organismes locaux du tourisme<input type="checkbox"/> Références du candidat pour des études similaires et expérience des intervenants<input type="checkbox"/> Méthode de travail proposée dont méthode de concertation.<input type="checkbox"/> Planning d'intervention	55 %
Prix	45 %

Article 5 – Modalités de règlement par le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy

Mode de paiement de la prestation : le règlement interviendra par mandat administratif.

La totalité du paiement sera effectué à réception de l'ensemble des documents demandés définis dans l'article 1, sur présentation de la facture correspondante. Cette facture portera les indications suivantes : nom et adresse du titulaire ; RIB ou postal ; objet du marché ; prestation effectuée ; prix hors TVA et avec TVA ; montant à payer ; date.

Un acompte de 30% pourra être versé dès signature de l'acte d'engagement à la demande écrite du candidat retenu et sur présentation d'une facture correspondante qui portera les indications suivantes : nom et adresse du titulaire ; RIB ou postal ; objet du marché ; prestation effectuée ; prix hors TVA et avec TVA ; montant à payer ; date.